Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 074-217400969-20260409-DC2026_06-DE

DC N° 2026.06

VILLE DE CRUSEILLES
(Haute-Savoie)

DÉCISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DEPARTEMENT POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RD15 ENTRE LE SDIS ET LA ROUTE DU LAC

Madame le Maire de Cruseilles,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22 26°,

VU la délibération du Conseil municipal n°2026/27 en date du 20 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire de la Commune de CRUSEILLES, notamment en matière de demande de subvention à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel qu'en soit le montant,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite réaliser un aménagement de voirie sur la route des Dronières (RD15) consistant notamment à prolonger la piste cyclable, réaliser un cheminement piéton le long de la RD15 et un plateau ralentisseur, et ce afin de sécuriser la circulation le centre-bourg et le site des Dronières,

CONSIDÉRANT que le Département de la Haute-Savoie soutient les projets d'aménagement de voirie des Communes dans le cadre du CDAS, de la répartition du produit des Amendes de Police et des conventions d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien,

CONSIDÉRANT que le projet est éligible à l'octroi de ces subventions,

CONSIDÉRANT que la Commune fait partie du programme « Petites Villes de Demain »,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :
Il est autorisé le dépôt de demandes de subventions auprès du Département de la Haute-Savoie, pour le projet d'aménagement de la RD15 entre la caserne du SDIS et la Route du Lac.

Le plan de financement envisagé de l'opération est le suivant (montants HT) :

Publié le : 09/04/2026 18:25 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/58083

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 074-217400969-20260409-DC2026_06-DE

Dépenses		Recettes	
Poste de dépense	**Montant (HT)**	**Dispositif de financement**	**Montant (HT)**
Maîtrise d'œuvre	32 900,00 €	CDAS 2026	200 000,00 €
		Amendes de police	65 000,00 €
Travaux	480 098,00 €	Autofinancement	247 998,00 €
TOTAL	**512 998,00 €**	**TOTAL**	**512 998,00 €**

ARTICLE 2 :
Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance publique du Conseil municipal.

ARTICLE 3 :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Cruseilles, le 8 avril 2026.

Madame le Maire,
Sylvie MERMILLOD

MAIRIE DE CRUSEILLES
74350 (Haute-Savoie)

Télétransmise le : - 9 AVR. 2026

Mise en ligne le : - 9 AVR. 2026

Publié le : 09/04/2026 18:25 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/58083